

Comment faire ?

- Sur votre déclaration, vous affectez la part hors quota au Lycée Léopold Elfort.
- Retournez-nous ensuite le bordereau de versement joint par courriel ou par voie postale après l'avoir complété.



Contactez-nous :

Gilles BAYARD, Proviseur

mail : gilles.bayard@ac-guyane.fr

Tél. : 05 94 27 80 43

Norbert LE QUÉAU, DDFPT

mail : norbert.le-queau@ac-guyane.fr

Tél. : 05 94 27 86 44

Lycée Polyvalent Léopold ELFORT

465 avenue Paule Berthelot

97360 MANA

Fax : 05 94 27 86 54

Courriel : ce-9730421v@ac-guyane.fr

Site Internet : <https://lpo-leopold-elfort.eta.ac-guyane.fr/>

Nous leur offrons la formation initiale.
Vous avez la possibilité de nous aider.



Attribuez-nous votre
TAXE D'APPRENTISSAGE

CAP Charcutier - Traiteur

- ◆ Réalise tous les traitements de la viande de porc : découpage, préparation en vue de la vente, confection de produits crus ou cuits ;
- ◆ Travaille d'autres matières premières : volailles, poissons, légumes...



BAC Pro Boucher charcutier-traiteur

- ◆ Prépare la viande pour la vente, la transforme et la conserve ;
- ◆ Elabore des produits traiteurs dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire ;



CAP Poissonnier

- ◆ Maîtrise les méthodes de conservation (réfrigération, salage, fumage...);
- ◆ Connaît les méthodes, les techniques de préparation et de transformation des produits aquatiques ;
- ◆ Réalise l'étalage, accueille et conseille la clientèle.



BAC Pro Poissonnier - Ecailler - Traiteur

- ◆ Prépare et transforme les poissons et les crustacés pour la vente ;
- ◆ Assure dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, les opérations d'approvisionnement, de conservation des poissons et autres produits de la mer.



MC Organisateur de réception

- ◆ Coordonne l'ensemble des prestataires d'une manifestation événementielle autour de différents types de restauration ;
- ◆ Assure des fonctions d'organisation, de coordination et de gestion.



La Taxe d'Apprentissage est un impôt versé avant le 31 mai de chaque année par l'employeur au titre de l'année civile précédente. Cette taxe est dédiée au financement des formations initiales et professionnelles et technologiques. **L'OPCO (opérateur de compétence) de votre branche est habilité à collecter la taxe d'apprentissage, et permet le respect de vos affectations aux établissements scolaires que vous avez désigné.**

**Choisissez de soutenir
le LPO Léopold ELFORT de MANA**

TAXE D'APPRENTISSAGE

0,68%

de votre masse salariale brute



A quoi sert-elle ?

- ⇒ Pour nous aider à améliorer constamment nos salles de cours et nos équipements (évolution du matériel professionnel) ;
- ⇒ Pour nous permettre d'enseigner autrement (délocalisation des cours, sorties scolaires) ;
- ⇒ Pour aider nos jeunes à devenir des professionnels performants ;